

LIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

CE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A NNEE 1964 - 1- N° 21 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu ;
- SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, chargé de la Défense, des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de l'Information,

Le conseil des ministres entendu,

D É C R Ê T E :

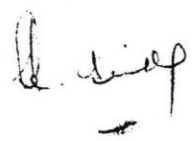
Article 1er - Monsieur Norbert SEKKO, Commissaire de Police, est nommé Directeur de la Sûreté Nationale, en remplacement de Monsieur Arsène KINDE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Monsieur Norbert EOUAGNIGNON, Commissaire de Police, est nommé Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,


S.-M. APITHY

Ampliatiions :